

ANNEX C - CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

Méthodologie d'Évaluation – L'évaluation sera menée par des représentants du Canada et tiendra compte uniquement des critères fournis. Les exigences obligatoires sont identifiées par le mot « doit ». Tous les critères obligatoires doivent être remplis, sinon l'offre soumise sera jugée non conforme. Le fait de ne pas fournir suffisamment de détails dans la soumission de l'offre pour évaluer la proposition par rapport aux critères obligatoires considérera également l'offre comme non conforme.

Critères d'Évaluation Technique Obligatoires

	Critère Obligatoire	Atteint	N'a pas satisfait	La référence dans les notes	Notes de l'évaluateur des offres
M1	Qualification minimale : Emplacement : L'offrant doit avoir un représentant situé à une distance locale (c'est-à-dire soixante (60) kilomètres ou moins) du lieu de travail. Les offrants doivent fournir des informations permettant d'identifier le(s) emplacement(s) commercial(s) de leur représentant local.				
M2	Qualification minimale : Capacité : L'offrant doit fournir une attestation de sa capacité à livrer le plan de services de suivi et les travaux décrits à l'annexe A - Énoncé des Besoins. Les offrants doivent démontrer leur capacité en fournissant avec leur offre, une proposition de travail avec une description complète du plan d'installation, une liste complète des équipements avec les spécifications et une description du plan de service de suivi et de l'engagement, y compris le temps de réponse aux appels de problème et aux demandes d'assistance.				
M3	Qualification minimale : Expérience : L'offrant doit avoir trois (3) années d'expérience au cours des cinq (5) dernières années dans la prestation de services d'installation de systèmes de détection d'intrusion et d'alarme. Les offrants doivent démontrer leur expérience en fournissant un profil d'entreprise pertinent avec leur soumission et un numéro d'entreprise valide et vérifiable.				
M4	Qualification minimale : Certification : L'entrepreneur pour les services de surveillance des alarmes doit être approuvé par les Laboratoires des assureurs du Canada (LAC). Les offrants doivent démontrer leur qualification en fournissant une copie de leur inscription actuelle auprès de l'ALC.				

Nom de l'évaluateur _____

Signature _____

Date _____